

AVIS D'IMPÔT 2019

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Payé par prélèvement
sur impots.gouv
le 15/10/19

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP TARBES
1 BD MARECHAL JUIN
65023 TARBES CEDEX 9



SAISI

SCI IMOMEDIA
3 PAS PASSAGE BRUZAUD GRILLE
65000 TARBES

Vos références

Numéro fiscal : 47 19 308 329 022
Référence de l'avis : 19 65 4152756 48

Numéro de propriétaire : 440 +04318 Z

Débiteur(s) légal(aux) :
PROPRIETAIRE 4101 PBCB7X
SCI IMOMEDIA

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 12/08/2019
Date de mise en recouvrement : 31/08/2019

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le 15/10/2019

2 010,00 €

Le montant de l'impôt prend en compte la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (voir notice partie « Révision des valeurs locatives des locaux professionnels »).

Vous devez payer cette somme par un des moyens suivants :

- par smartphone ou tablette (voir ci-contre) ;
- sur **impots.gouv.fr** : payez en ligne ou adhérez au prélèvement à l'échéance en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider ;
- par téléphone, courrier ou courriel uniquement pour adhérer au prélèvement à l'échéance (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos démarches »).

Attention : votre adhésion au prélèvement à l'échéance doit impérativement être effectuée avant le 01/10/2019.

Pour 2020, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel.

pour payer
sur smartphone ou
tablette, flashez ce
code avec
l'application
impots.gouv



pour plus d'explications
sur comment payer
vos taxes foncières ? »